

lumière dans cette affaire et de déposer, s'il en a le courage, tous les documents s'y rattachant.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Avant de donner la parole à l'honorable secrétaire parlementaire, je voudrais juste rappeler à la députée de Laurentides qu'on n'emploie pas les noms des ministres, mais bien leur titre.

**M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux):** Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir répondre à la députée et de préciser, encore une fois, le rôle du gouvernement fédéral dans cet important domaine.

Les députés s'entendent sûrement pour dire que la disponibilité de vaccins antigrippaux destinés aux enfants d'âge scolaire et aux personnes âgées du Canada devrait constituer une question libre de considérations partisans. La santé et la sécurité de ces groupes de personnes demeurent la préoccupation première de notre gouvernement. J'ose croire qu'il en va de même pour ma collègue d'en face.

Je suis fier du rôle qu'a joué mon ministère, pour lequel je suis secrétaire parlementaire, et par là même le gouvernement fédéral, au cours des 21 dernières années, et ce, pour le compte des provinces et des territoires.

Comme Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit à titre d'agent d'achat au nom d'un comité fédéral-provincial-territorial, nous avons pu effectuer des économies d'échelle en achetant une grande quantité de vaccins. Le prix d'une dose est moins élevé pour une large commande nationale que pour des quantités plus petites achetées par chacune des différentes juridictions.

Le résultat est une solide coopération fédérale-provinciale-territoriale et une utilisation judicieuse de l'argent des contribuables d'à travers le pays.

● (1750)

Les députés devraient prendre note que la valeur des achats de vaccins s'élève annuellement à quelque 7 millions de dollars et que 99 p. 100 de ce montant est payé par les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral utilise moins de 1 p. 100 de la quantité totale achetée et ne paie que pour celle-ci.

Comme il a été annoncé à maintes reprises à la Chambre, une entente de principe a été conclue le 13 avril dernier, suite à un processus concurrentiel entre le comité fédéral-provincial-territorial et deux compagnies pharmaceutiques canadiennes. En vertu de cette entente, il y aura un partage égal de la commande canadienne entre IAF BioVac, de Laval (Québec) et les laboratoires Connaught, de Willowdale (Ontario). Les contrats seront signés d'ici la fin du mois. Il faudrait se rappeler que, bien sûr, ma collègue a pris une année donnée et elle a indiqué qu'il y a eu une réduction importante, mais il ne faudrait pas oublier que si on prenait les trois dernières années, BioVac recevait en moyenne 38 p. 100, maintenant, 50 p. 100, c'est 12 p. 100 de plus. Franchement!

Le prix est plus bas que par les années passées et cette tendance à la baisse semble se poursuivre. Cette année, le prix d'une dose est de 1,77 \$, ce qui est plus bas que pendant les années 1992 et 1993.

### L'ajournement

En résumé, deux compagnies, les provinces et les territoires en sont arrivés à cette entente. En interrogeant les gouvernements sur cette question, la députée et son parti ont fait un nombre d'erreurs factuelles. On pourrait presque conclure qu'il s'agit d'une tentative délibérée pour induire en erreur les membres de la Chambre et la population que nous représentons.

J'espère sincèrement que ça n'est pas le cas.

#### LES JEUX OLYMPIQUES DE 2002

**M. Antoine Dubé (Lévis):** Madame la Présidente, le 22 avril dernier, j'ai posé une question à la vice-première ministre au sujet de l'aide fédérale à accorder à Québec 2002. Dans ma question, il y avait deux éléments: premier élément, je lui demandais quand son gouvernement nommerait une personne, un négociateur pour aller discuter avec Québec 2002 pour déterminer le montant de l'aide.

Là-dessus, la vice-première ministre m'avait répondu: sous peu. J'étais très satisfait, puisque le 30 avril, le journal *Le Soleil* nous indiquait que le fédéral avait, la veille ou l'avant-veille, nommé M. Laurent Tremblay, directeur exécutif du bureau de Québec du ministère du Patrimoine, pour agir à titre de porte-parole du gouvernement fédéral avec Québec 2002. Une semaine, ce n'est pas si mal, et nous sommes satisfaits de cette partie de réponse.

Mais, on comprend mal, cependant, qu'il ait fallu 6 mois et qu'il ait fallu qu'une question soit posée en Chambre pour que le fédéral donne suite à une demande d'un organisme. Six mois, c'est long. Est-ce qu'il faudra, dans tous les dossiers, presser le gouvernement fédéral en Chambre, pour finalement donner une réponse aux demandes des organismes?

Pour cette fois-là, on était satisfaits. Une semaine plus tard, il y avait un négociateur. Malheureusement, les négociations ne sont pas encore amorcées et le délai pour Québec 2002 reste le même. Donc, pour eux, la date limite est le 18 août pour le dépôt final de la candidature et ils aimeraient recevoir d'ici un mois la réponse définitive du gouvernement fédéral. Ils aimeraient recevoir d'ici la mi-juin la réponse définitive du gouvernement fédéral.

Et là, c'est le deuxième élément. Je demandais à la vice-première ministre si elle était prête à s'engager ce jour-là à donner un mandat au négociateur sur la même base que l'aide fédérale accordée à Calgary pour obtenir les Jeux d'hiver de 1988. Là-dessus, je n'ai reçu aucune réponse, ni par le négociateur non plus.

Je veux seulement rappeler au gouvernement que même si les gouvernements changent, il y a tout de même une certaine responsabilité, puisqu'en 1992, l'ex-premier ministre avait donné un accord verbal en ce sens. Mais comme il y a eu un changement de gouvernement, il faudrait que cela soit répété, que ce soit confirmé. Et là, les échéances sont relativement restreintes.

Le montant de l'aide accordée à Calgary était de 240 millions de dollars. Je ne comprends pas l'hésitation du gouvernement fédéral à l'accorder quand une étude qui considère tous les effets d'emplois directs et indirects, avec la TPS et le reste, ce serait de l'ordre de 200 millions de dollars dans un tel type de projet. Pourquoi prend-on tant de temps à se décider, quand le fédéral pourrait retirer ces revenus? Alors 240 millions de dollars, pour 2002, le Québec demande la même chose, sans indexation.